

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles  
n° F-05-G-1182 du 7 juillet 2005**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/22/F013048-D5**

**Compteur d'eau froide ACTARIS  
modèles TU1 40, TU1 40F, TU1 50**

**Classe C (position horizontale)**

**Classe B (position horizontale)**

-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

**FABRICANTS :**

ACTARIS SAS – 9, rue Ampère – 71031 MACON – France,

ACTARIS SAS – 11, boulevard Pasteur – 67000 HAGUENAU – France,

ACTARIS SAS – Strada Valcossera – 14100 ASTI – Italie,

ACTARIS SAS – Postfach 1161 – D23751 OLDENBOURG IN HOLSTEIN – Allemagne.

**DEMANDEUR :**

ACTARIS SAS – 11, boulevard Pasteur – 67000 HAGUENAU – France.

**OBJET :**

Le présent certificat complète les certificats d'approbation C.E.E. de modèles n° 98.00.382.003.0 du 20 avril 1998, n° 98.00.382.010.0 du 8 juin 1998, n° F-02-G-091 du 4 juillet 2002 et F-03-G-121 du 7 mars 2003, relatifs au compteur d'eau froide ACTARIS modèles TU1 40 et TU1 50.

**CARACTERISTIQUES :**

Le compteur d'eau froide ACTARIS modèles TU1 40 et TU1 50 diffère des modèles approuvés par les certificats précités par l'ajout d'un nouveau modèle : TU1 40F, de volume cyclique différent et muni d'un filtre conique placé au niveau de la tubulure d'entrée du compteur.

Les principales caractéristiques du compteur d'eau froide ACTARIS modèles TU1 40, TU1 40F et TU1 50 sont les suivantes :

<b>Modèle</b>	<b>TU1 40</b>	<b>TU1 40F</b>	<b>TU1 50</b>
<b>Débit nominal Qn (m<sup>3</sup>/h)</b>	<b>10</b>		<b>15</b>
<b>Diamètre Nominal DN (mm)</b>	<b>40</b>		<b>50</b>
Totalisateur	TS / TVM	TVM	TS / TVM
Débit maximal Qmax (m <sup>3</sup> /h)	20		30
Débit de transition Qt (m <sup>3</sup> /h)	0,15		0,225
Débit minimal Qmin (m <sup>3</sup> /h)	0,10		0,090
Longueur (mm)	300		300
Groupe de Perte de pression à Qmax (bar)	0,6	1	0,6
Volume cyclique (dm <sup>3</sup> )	0,727	0,451	0,727
Pression maximale de service (bar)	16		
Portée du totalisateur (m <sup>3</sup> )	999 999		
Échelon de chiffraison (dm <sup>3</sup> )	1		
Échelon de vérification (dm <sup>3</sup> )	0,5		

Les autres caractéristiques sont inchangées.

### **CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :**

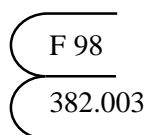
Le compteur d'eau froide ACTARIS modèles TU1 40, TU1 40F et TU1 50 doit être installé horizontalement et ne nécessite pas de longueur droite ni en amont ni en aval du compteur.

### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires suivantes figurent sur le compteur (voir annexe) :

- nom, raison sociale ou marque du fabricant,
- débit nominal exprimé en m<sup>3</sup>/h,
- année de fabrication, numéro de série et type de l'instrument,
- classe métrologique du compteur d'eau et les positions de fonctionnement,
- le sens d'écoulement,
- la pression maximale de service,
- la marque de vérification primitive du compteur d'eau,
- la marque d'approbation de modèle,

La marque d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification de l'instrument objet du présent certificat est identique à celui fixé par les certificats précités :



### **CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les compteurs d'eau froide ACTARIS modèles TU1 40, TU1 40F et TU1 50 sont vérifiés à l'eau froide, en position horizontale, et doivent respecter les erreurs maximales tolérées de la classe C ou de la classe B.

### **DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F013446-D5 et chez les fabricants.

### **VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 20 avril 2008.

**ANNEXE** :

Schéma.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat n° F-05-G-1182 du 7 juillet 2005

Compteur d'eau froide ACTARIS

modèle TU1 40F

-----  
SCHEMA  
-----

